

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°37/2025

Date de convocation : 05 juin 2025
Date d'affichage : 05 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi douze juin le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, LOPES DUQUE MARIÉ, TWARDAWA Mrs ROBBE, AUGROS, LAMÉ, JACQUIER, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE GUIVARC'H, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ.

Absente sans pouvoir : Mme AUGROS.

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLUI ARRETE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération n° 18-11-05 du conseil communautaire du 20 décembre 2018 fixant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI),

VU la délibération n° 20-02-10 du conseil communautaire du 27 février 2020 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), de la communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération (VEA) et fixant les modalités de concertation avec la population,

VU la délibération n° 23-11-07 du conseil communautaire du 09 novembre 2023 relative du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la VEA,

VU la séance du conseil municipal en date du 26 juin 2023 actant le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la Communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération, qui s'est tenu lors du Conseil communautaire du 09 novembre 2023,

VU la délibération du conseil communautaire de Val d'Europe Agglomération n° 25-03a-01 du 14 mars 2025 tirant le bilan de la concertation et l'arrêt du PLUI;

VU le dossier d'arrêt de projet du PLUi de VEA et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, les documents graphiques et les annexes,

CONSIDERANT qu'il convient de dissocier les remarques liées au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui concerne l'ensemble du territoire VEA, des

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250612-37-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

remarques directement liées à l'application du règlement présenté et à son impact sur le projet territorial de la commune, la commune après avoir étudié les documents, émet l'avis suivant :
Après échange de vues et délibération, le conseil municipal par émet un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté avec les réserves ci-après,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : demande de prendre en compte les observations émises ou énoncées sur projet de PLUI et que les mesures demandées dans cet avis soient respectées, tout particulièrement en ce qui concerne la rectification des erreurs matérielles.

ARTICLE 2 : émet un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire en date du 14 mars 2025 avec les réserves suivantes :

- **Que soit pris en compte le porter à connaissance d'EPAFRANCE qui organise une nouvelle compensation agricole dans la zone de la grande couture avec un échange de terrain entre la commune et EPAFRANCE.**
- **La modification en ce sens de l'arrêté de n°2023-DRIEAT-IF/153 du 23 novembre 2023 portant prolongation et modification de la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées dans le cadre du projet des ZAC de Coupvray et des trois ormes.**
- **L'échange de la parcelle ZA 45 propriété de la commune, nouvelle zone de contrepartie, contre une partie de la parcelle ZA 51 de 17256 m2 propriété d'EPAFRANCE futur terrain d'assise du groupe scolaire.**
- **L'inscription de la parcelle ZA 45 en zone A du PLUI et l'inscription du terrain qui accueillera le futur groupe scolaire en zone UE du PLUI**

ARTICLE 3 : autorise Monsieur le maire à signer les documents s'y rapportant.

Vote pour 20, Mme ROUÉ ne prend pas part au vote, 5 abstentions Mme TWARDAWA, Mr SAILLARD, Mr FISCHER, Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°38/2025

Date de convocation : 05 juin 2025

Date d'affichage : 05 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi douze juin le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, LOPES DUQUE MARIÉ, TWARDAWA Mrs ROBBE, AUGROS, LAMÉ, JACQUIER, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE GUIVARC'H, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ.

Absente sans pouvoir : Mme AUGROS.

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Vu les demandes des associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

AFR 700 €

Amicale des sapeurs pompiers 3 500 €

Section de jeunes sapeurs pompiers 500 €

Amicale bouliste 1 000 €

Amicale Anciens Combattants 700 €

APE des petits loups de SGM 500 €

ARROBE 500 €

L'EPINOCHÉ 400 €

Association les amis de l'école publique 4 000 €

Club Gymnique 1 000 € Mme TWARDAWA ne prend pas part au vote

Comité des fêtes 5 300 €

Compagnie de tir à l'arc 2 000 €

Compagnie l'oiseau de l'aube 500 €

Groupeement des anciens Club du 3^{ème} âge 600 €

FC COSMO 77 2 500 €

FNACA 200 €

Karaté DO SGM 2 000 €

LE COLLEG'IAL 250 €

ROUL 'AVENUE 700 €

Souvenir Français 500 €

Vote pour 25 Mr BIGOT ne prend pas part au vote

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250612-38-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°39/2025

Date de convocation : 05 juin 2025

Date d'affichage : 05 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi douze juin le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, LOPES DUQUE MARIÉ, TWARDAWA Mrs ROBBE, AUGROS, LAMÉ, JACQUIER, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE GUIVARC'H, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ.

Absente sans pouvoir : Mme AUGROS.

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD N°147

Considérant que la parcelles AD n°147 à proximité du cimetière de Saint-Germain-sur-Morin est en vente,

Qu'une partie de cette parcelle est contigue au cimetière communal et constitue le prolongement naturel de l'emprise actuelle du cimetière communal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle AD n°147 d'une superficie d'environ 850 m² au prix de 72 500 euros.

AUTORISE Mr le maire à signer tous documents pour la réalisation de cette acquisition.

Vote pour 25, une abstention Mme TWARDAWA.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250612-39-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°40-2025

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	27		
Nombre de membres présents	21		
Nombre de suffrages exprimés	26		
VOTES : Contre	0	Pour	26
Date de convocation :	05/06/2025		

L'an deux mil vingt cinq, le douze juin, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GOUROVOTICH Gérard, Maire.

Objet : Présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUE, BELABED, FAYAT, LOPES DUQUE, MARIE, TWARDAWA, Mrs ROBBE, AUGROS, LAME, JACQUIER, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE, GUIVARC'H, BIGOT
Absents : Mme MANASSE avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUE
Absente sans pouvoir : Mme AUGROS

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023-01 : Virement à la section d'investissement	193 881,89 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	193 881,89 €	
D 2151-845 : Réseaux de voirie	193 881,89 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	193 881,89 €	
D 6865-01 : Dot. prov. risques et charges financiers	57 026,14 €	
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	57 026,14 €	
R 001-01 : Solde d'exécution section investissement	250 908,03 €	
TOTAL R 001 : Solde exécution invest. reporté	250 908,03 €	
R 002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	250 908,03 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	250 908,03 €	
R 021-01 : Virement de la section de fonctionnement	193 881,89 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	193 881,89 €	
R 1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés		250 908,03 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		250 908,03 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Monsieur GOUROVOTICH Gérard, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Saint Germain sur Morin, le 12/06/2025.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



La Secrétaire
de séance,

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250612-40-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Christine PERROT

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°41/2025

Date de convocation : 05 juin 2025

Date d'affichage : 05 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi douze juin le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, LOPES DUQUE MARIÉ, TWARDAWA, Mrs ROBBE, AUGROS, LAMÉ, JACQUIER, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE GUIVARC'H, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ.

Absente sans pouvoir : Mme AUGROS.

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : CONVENTION AVEC VAL D'EUROPE AGGLOMERATION RELATIVE AU SOUTIEN AUX COMMUNES EXTERIEURES A L'OPERATION D'INTERET NATIONAL REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU COMPLEXE TENNISISTIQUE

Considérant que dans le cadre de la politique de soutien de Val d'Europe Agglomération aux communes extérieures à l'opération d'intérêt national, la commune de Saint-Germain-sur-Morin a déposé une demande de subvention pour le remplacement de l'éclairage du complexe tennistique vétuste et fort consommateur d'énergie ;

Vu le coût de l'opération estimé à 23 672 € HT ;

Vu la délibération du 10 avril 2025 du conseil communautaire du Val d'Europe Agglomération accordant un fonds d'aide à hauteur de 9 469 € à la commune de Saint-Germain-sur-Morin ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention avec Val d'Europe Agglomération relative à l'attribution de ce fonds.

AUTORISE Mr le maire à signer la convention ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en oeuvre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250612-41-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°42/2025

Date de convocation : 05 juin 2025
Date d'affichage : 05 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents :
Votants :

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi douze juin le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, DIDERIK, PERROT, AUGROS, ROUÉ, BELABED, MANASSÉ, LOPES DUQUE Mrs ROBBE, LEBoulLENGER, JACQUIER, FISCHER, SAILLARD, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mr LAMÉ avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme FAYAT avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr AUGROS avec pouvoir à Mr ROBBE, Mr BIGOT avec pouvoir à Mr LEBoulLENGER, Mme TWARDAWA avec pouvoir à Mr SAILLARD.

Absent sans pouvoir : Mme MARIÉ, Mr GUIVARC'H

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : ADHESION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 77

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 qui a donné pleine compétence aux Départements en matière de fonds de solidarité logement (FSL),

Considérant que le FSL intervient auprès des ménages en difficulté au moyen d'aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyer et dette de loyer) tant dans le parc privé que public, il intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergies, que l'occupant soit locataire ou propriétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

Autorise Monsieur le Maire à signer pour l'année 2025 la convention avec le Département de Seine et Marne qui définit les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°43/2025

Date de convocation : 05 juin 2025

Date d'affichage : 05 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi douze juin le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, LOPES DUQUE MARIÉ, TWARDAWA Mrs ROBBE, AUGROS, LAMÉ, JACQUIER, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE GUIVARC'H, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ.

Absente sans pouvoir : Mme AUGROS.

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : TARIF LOCATION SALLES COMMUNALES

Vu l'article L 2121-29 et L 2144-3 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2221-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Considérant que la salle de la bergerie ou la ferme des religieux peuvent être louées pour des activités associatives par des associations extérieures à la commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer un tarif de 5 euros de l'heure pour la salle de la bergerie et la ferme des religieux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250612-43-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°44/2025

Date de convocation : 05 juin 2025
Date d'affichage : 05 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi douze juin le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, LOPES DUQUE MARIÉ, TWARDAWA Mrs ROBBE, AUGROS, LAMÉ, JACQUIER, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE GUIVARC'H, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ.

Absente sans pouvoir : Mme AUGROS.

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : TARIF VACATIONS FUNERAIRES DE LA POLICE MUNICIPALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-4, L 2213-15, R 2213-48 à R 2213-50 ;

Considérant que l'exécution des mesures de police, notamment les opérations funéraires sont effectuées, dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de police municipale ou un garde champêtre délégué par le Maire, en application de l'article L 2213-14 du CGCT ;

Considérant que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L 2213-14 du CGCT donnent seuls droits à des vacations dont le montant fixé par le Maire après avis du Conseil municipal est fixé entre 20 et 25 € ;

Certaines opérations funéraires, consécutives au décès font l'objet d'une surveillance obligatoire par les services de police municipale, donnant lieu en contrepartie au paiement de vacations par les familles.

Aux termes de la loi n°2015-177 du 16 février 2015 les opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police et au versement de vacations funéraires concernent :

- les opérations de fermeture du cercueil, en cas de transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent,
- aux opérations de fermeture du cercueil, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable à la fixation d'un montant unitaire des vacations funéraires à 25 €. Ce montant sera versé aux agents de police municipale assurant la surveillance des opérations précitées dès lors que le Maire a pris un arrêté leur donnant délégation.

CHARGE le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues nécessaires.

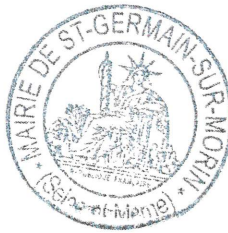
Vote pour 25, une abstention Mme TWARDAWA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°45/2025

Date de convocation : 05 juin 2025
Date d'affichage : 05 juin 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le jeudi douze juin le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, LOPES DUQUE MARIÉ, TWARDAWA Mrs ROBBE, AUGROS, LAMÉ, JACQUIER, GAILLARD, LOPES DUQUE, RICHARD, GUIBERT, DIENNE GUIVARC'H, BIGOT.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER, Mr SAILLARD avec pouvoir à Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ.

Absente sans pouvoir : Mme AUGROS.

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LA FERME DES RELIGIEUX

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune », il appartient donc au conseil municipal d'approuver et voter la conclusion d'une location, d'en définir les principales caractéristiques et d'en fixer les conditions,

Mr le maire informe le conseil municipal que Mme CHARTIER coach professionnelle en PNL est à la recherche d'un local professionnel pour y exercer son activité,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

DECIDE de conclure avec Mme CHARTIER une convention de mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente dans la ferme des religieux.

FIXE le montant mensuel du loyer à 250 euros.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la location de ces locaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH

Accusé de réception en préfecture
N°217704139-20250612-45-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025